

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 30 Juillet 2026

A 20h30

Présents : Marion Chaput, Jérôme Brousse, Johann Lankar, Serge Aimar, Jérémy Lespinasse, Olivier Fournier, Mathieu Chevalier, Sophie Martineau, Méline Prud'homme, Céline Gineste, Aude Laumond, Céline Pechmajou Auvray, Anthony Le Follic

Absent :

Excusés : Antoine Vauquelin (procuration à Jérémy Lespinasse) – Priscilia Fouillade (procuration à Aude Laumond)

01 -Nomination du secrétaire de séance : Aude Laumond

02 - Approbation du compte rendu du 25/06/2026 à la majorité (8 pour, 3 contre (dont M.Prud'homme et A.Laumond), 4 abstentions)

La séance a débuté à 20h45.

M. le Maire a demandé au conseil la possibilité de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Chemin de la Vignasse / Demande d'aliénation
- Discussion pour la mise en place d'une bourse d'études pour une étudiante en médecine

Accord à l'unanimité

03 – Distributeur à billets / Boulangerie – Installation d'une climatisation (délibération n°1)

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a été sollicité par le Crédit Agricole à la suite des derniers épisodes caniculaires concernant la situation du distributeur à billets, installé dans le bourg.

En effet, avec les chaleurs caniculaires, la salle à l'arrière du distributeur atteint des températures avoisinant les 40 degrés et de ce fait, l'employé du Crédit Agricole a opposé son droit de retrait.

Les techniciens de la banque sont venus sur place et il est possible d'installer la pompe à chaleur dans les combles de l'ancienne mairie afin qu'aucun groupe ne se voit de l'extérieur, juste une grille permettant à l'air de passer (validé par l'Architecte des Bâtiments de France).

Monsieur le Maire propose de profiter de l'installation de la pompe à chaleur pour climatiser le bâtiment communal.

Trois options sont soumises au vote du conseil municipal :

- Option 1 : le Crédit agricole climatise seul le distributeur et installe la pompe à chaleur dans les combles.
- Option 2 : La commune profite de l'installation de l'appareillage pour climatiser la boulangerie et le local paroisse
- Option 3 : La commune profite de l'installation de l'appareillage pour ne climatiser que la boulangerie.

Suivant l'option choisie (2 ou 3), le montant des travaux serait pris en charge par tiers ou par moitié par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité :

- De choisir l'option 3 et d'installer la climatisation dans le local occupé par la boulangerie,
- De s'engager à régler 50% du devis à savoir 2 950€ HT,
- De mandater Monsieur le Maire à déposer une demande de Déclaration Préalable,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

04 – Chaufferie bois – Information suite réunion du 17 Juin 2026 concernant la décision de déplacer la chaufferie en dehors du sous-sol de la Maison Chaminade

Plusieurs solutions ont été envisagées : Construire un bâtiment au niveau de la salle des fêtes / piscine ou rénover le petit bâti au-dessus de la cuisine de la salle des fêtes ou construire un bâtiment sur le parking du cabinet para médical.

RDV a été pris sur place avec l'architecte Monsieur Besse et Monsieur Vachet du bureau d'études CESTI. La construction à la salle des fêtes a été abandonnée par rapport à un problème d'accès pour le camion

livreur de plaquettes. Il en est de même pour la rénovation du petit bâti car il abrite un four à pain en bon état.

Monsieur le Maire demande donc un accord de principe au Conseil Municipal pour étudier la piste de la construction d'un bâtiment de 5m x 10m sur le parking du cabinet paramédical. Accord de principe à l'unanimité en attente d'un projet chiffré

05 – Eglise / Mise en conformité électrique et rénovation des portes

À la suite de la décision au conseil précédent d'arrêter les cloches la nuit de 22h à 6h en Juillet / Août, Monsieur le Maire a contacté la société Bodet qui assure la maintenance du clocher.

L'arrêt sur certaines heures n'est pas possible à ce jour, en raison de la vétusté de l'installation électrique. Un devis de travaux de mise en conformité des installations électriques avait déjà été proposé durant la dernière mandature. Il devait être associé au devis de rénovation des portes afin de pouvoir demander un financement à la DRAC.

A ce jour, des devis ont été demandés par Mr Dodeman (architecte de la Chapelle du Cheylard) mais le dossier est en cours.

A l'unanimité, le conseil municipal est pour relancer le dossier auprès de Mr Dodeman et pouvoir ensuite solliciter une aide de la DRAC.

M.Prud'homme demande également de revoir une partie de l'installation électrique dans la partie publique de l'édifice. Accord du Conseil Municipal pour demander un devis et le rajouter à la demande d'aides.

06 – Logement du Cheylard – Procédure d'expulsion (délibération n°2)

Monsieur le Maire explique au conseil que des locataires d'un des logements communaux ont des impayés de loyer qui s'élèvent à ce jour à 3429.34€, équivalent à 8.5 mois de location. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis le début du mandat. Un échéancier de paiement a été mis en place par le SGC de Sarlat en date du 26 Mars 2026. Depuis le mois de Mai, les loyers ne sont pas honorés.

Monsieur le Maire propose au conseil d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de ces locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (1 abstention) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'expulsion auprès d'un commissaire de justice,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la procédure.

Monsieur le Maire annonce aux élus que le logement de la Poste n°2 se libère le 31/07/2026 et une annonce va paraître afin que le choix du locataire soit effectif pour le prochain conseil du mois d'Août, sur proposition de la commission « gestion immobilier communal » qui instruira les dossiers en amont.

07 – Local Commercial / soucis de paiement du loyer

Un locataire en bail commercial rencontre des soucis de paiement de loyers et de caution depuis la signature du bail au 01/03/2026. Un courrier a été adressé au conseil municipal afin de demander un accord amiable de rupture de bail fin Octobre 2026 et un échelonnement de paiement de la dette dès réception du paiement de ses clients. La dette s'élève à ce jour à 2650€.

Accord à l'unanimité du conseil pour cette proposition à condition qu'un paiement mensuel d'un minimum de 250€ soit versé impérativement à compter de ce jour.

08 – Accès maternelle au comité des fêtes pendant la fête de la saucisse

C. Gineste explique au conseil que les employés de l'école, en charge du ménage, ont rencontré des soucis les années précédentes car les pièces utilisées avaient été rendues sales et avec des déchets alors que le ménage d'été avait déjà été effectué.

Monsieur le Maire propose de laisser une chance aux bénévoles de la fête tout en réalisant un état des lieux avant et après utilisation avec les co-présidents du comité des fêtes, en leur laissant l'accès uniquement à la salle de motricité, couloir et toilettes.

Accord du conseil municipal à la majorité (1 contre – C. Gineste)

Monsieur le Maire interroge également le conseil concernant le financement de 3 toilettes mobiles pour la fête. Auparavant financés par la commune, il souhaite recueillir l'accord des élus pour le devis de 738€ TTC de location et 279.50€ HT pour un passage de nettoyage dans le week end. Accord à la majorité (2 abstentions A. Laumond et M.Prudhomme et 1 contre C.Gineste)

09 – Salle des fêtes – Participation financière ateliers hebdomadaires (délibération n°3)

Monsieur le Maire présente le projet de planning hebdomadaire d'utilisation de la salle des fêtes à partir de Septembre 2026.

Il souhaite lancer le débat sur la gratuité de la salle des fêtes concernant les associations utilisatrices dont le siège social n'est pas à St Geniès et demande au conseil municipal de se positionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (4 contre) :

- Se réjouit du nombre d'ateliers hebdomadaires proposés par les associations,
- Souhaite que les associations, dont le siège social n'est pas à St Geniès, versent une participation symbolique annuelle pour pallier le coût de fonctionnement de la salle des fêtes,
- Fixe le montant de la participation annuelle à 30€,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de cette participation à compter du 1^{er} Septembre 2026.

10 – Tour du Limousin / signaleurs

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation du tour du Limousin et il manque encore des signaleurs (8 sur 20). M.Chevalier indique que 4 personnes du club de foot seront présentes, M.Chaput a 2 personnes intéressées et J.Lespinasse également 2. La liste est donc complète.

11 – Lavoirs du bourg et Aire du Lavoir

Monsieur le Maire fait part du mail de M.Prudhomme l'alertant concernant l'état du petit lavoir de la rue du Pré des combes. Il est fissuré et l'eau s'infiltre. Les élus du conseil mandatent Monsieur le Maire pour obtenir un avis de professionnel sur la réparation du lavoir.

Le lavoir du parking de l'Aire du Lavoir est, quant à lui, à nettoyer. Monsieur le Maire propose de faire venir le Syndicat du Bassin versant de la Vézère afin de savoir ce qu'il est possible de faire. A. Le Follic se propose, avec d'autres personnes, pour nettoyer l'intérieur et Vincent Tremouille a proposé de mettre à disposition sa mini pelle pour la partie ruisseau. Accord de principe sur cette proposition.

12 – Problème de mise à jour du site internet

Monsieur le Maire expose les remarques de Mr Stéphane Vigier concernant des informations du site internet erronées et sa réponse lui indiquant que des travaux de remise à jour seront lancés dès Septembre par la commission Communication.

13 – Demandes marché du Dimanche

- Aurélie Delbos / Biscuits : Accord à l'unanimité

Points rajoutés au début du conseil :

- Chemin de la Vignasse / Demande d'aliénation

La demande écrite a été reçue en Mairie.

Le propriétaire riverain concerné ne souhaitant pas intervenir en conseil municipal, il sera reçu par la commission Voirie, dans le courant du mois d'Août 2026. La suite à donner à ce dossier sera discutée lors du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire doit demander également un avis juridique.

- Discussion pour la mise en place d'une bourse d'études pour une étudiante en médecine

La Commune a reçu un appel d'une jeune femme entrant en 4^e année de médecine à Limoges, souhaitant s'installer en tant que médecin généraliste en rural, et proposant une convention de partenariat pour le versement d'une bourse d'études.

M.Chaput a rencontré cette étudiante et s'est renseignée auprès de l'ARS concernant des éventuelles aides.

La bourse s'élèverait à 800€ par mois pendant 7 ans et aucune aide ne peut être envisagée car St Geniès ne se situe pas dans une zone sensible.

Le conseil municipal se montre réticent à donner suite à cette demande au vu de la durée d'engagement et demande à solliciter le service juridique de l'ATD afin d'avoir leur avis sur la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- S. Martineau fait état de questions diverses ci-dessous :
 - o Un habitant de Canteloube lui a demandé l'installation d'un panneau de limitation de longueur car les camions qui empruntent la route de Canteloube accrochent sa toiture. Avis favorable

- S. Martineau souhaite partager son inquiétude quant à la santé financière de la commune et les dépenses qui s'engagent au fil des conseils municipaux.
- Elle demande également la pose d'un miroir, au carrefour en bas du bourg entre les départementales, pour que, quand on arrive de la Route de la Borne 120, on puisse voir les voitures qui descendent du bourg.
- Elle souhaite partager au conseil le constat qu'elle a fait, dans les communes de la Vallée de la Dordogne, de la rareté des bâches incendies, en comparaison avec St Geniès.
Monsieur le Maire rappelle qu'un schéma communal a été réalisé par le SDIS et la commune le respecte en fonction des demandes d'urbanisme.

- A. Le Follic demande un audit sur les finances de la commune.

Le prochain conseil municipal est fixé le Jeudi 27 Août 2026 à 20h30

Séance levée à 00h25

Le Maire,
Jérémy Lespinasse,

Le secrétaire de séance,
Aude Laumond,